

Réunion du conseil d'administration du SCF en visioconférence, Jeudi 16 mai 2024 à 19h

Membres du CA présents : Patrice Cadot, Patrick Demaret, Thierry Mercier, Jean-François Capoulade, Edouard Barrat, Christian Garnier, Daniel Nardin, François Serre, Pierre Meindre,

Absents (*absent non excusé) : Jean-Yves Gresser (pouvoir donné à Thierry Mercier), Philippe Nicolet, Pierre Saint-Ellier, Michel Mikloweit*.

Au total, 11 membres du CA présents ou valablement représentés

Conseil des sages présents : Daniel Delage,

Conseil des sages excusés : Olivier Cahen, Gérard Cardon, Pierre Parreaux, Antoine Jacquemoud

Pas de membre du Club assistant au CA.

1. Approbation du CR du CA du 21 mars 2024

En l'absence de remarques le compte rendu est approuvé.

2. Suivi des actions décidées le 12 mars 2024

--> Frais de déplacement des bénévoles à Gaillac : Didier Chatellard a été remboursé, Patrick Demaret a abandonné le remboursement à titre de don au SCF.

--> BD, Bernard Dublique s'occupera de l'impression la BD. Reste à organiser la réception et la diffusion des livres

--> Le budget prévisionnel 2024 a été élaboré par le CA, et voté par l'assemblée générale du 15 avril 2024

--> Le vidéo projecteur à lunettes active Optoma ZH520 a été acheté et testé sur PC et Mac à l'issue de l'assemblée générale.

3. Cooptation d'un conseiller

Édouard Barrat était renouvelable à son poste au CA lors de l'AG du 15 mai. Il n'a pas fait acte de candidature au CA et n'a pas été élu lors de l'AG du 15 mai.

Cependant, il est candidat au poste de premier vice-président. ;o))

L'article 6 des statuts stipule : « *3- En cas de vacance d'un siège au CA, le conseil peut pourvoir provisoirement à son remplacement par cooptation d'un membre adhérent depuis plus d'un an. Pour être acquise, cette cooptation doit être adoptée par un vote à la majorité nécessitant la présence ou la représentation des 2/3 des membres du CA. Le membre ainsi coopté est soumis à élection lors de l'assemblée générale suivante. Son mandat prend fin au moment où devait expirer le mandat du membre remplacé.* »

Le siège d'Isabelle Boccon-Gibot, démissionnaire au bout de deux ans de mandat, est vacant pour un an. Le CA coopte Edouard Barrat membre du CA.

Unanimité sauf une abstention

4. Élection des membres du bureau

Sont candidats :

- Président : Patrick Demaret
- Premier vice-président : Edouard Barrat
- Deuxième vice-président : Christian Garnier
- Secrétaire : Thierry Mercier
- Secrétaire adjoint : Daniel Nardin
- Trésorier : Patrice Cadot
- Trésorier adjoint : Jean-François Capoulade

Tous les candidats sont élus à l'unanimité

5. Projets d'évènements en 2024

- Foire à la photo de Bièvres dimanche 2 juin : le stand du SCF dans le marché des artistes est réservé, le président fait appel aux bénévoles pour tenir le stand.
- Journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2024 : projet de projection publique dans l'auditorium de la MPP. Cela nécessitera une organisation de projection et la gestion des passages du public. François Serre et Christian Garnier font part de leur expérience en la matière. Le format serait de deux programmes de 20 – 25 mn qui passeraient en alternance. Équipe de sélection des programmes à mettre en place
- Participation au festival photo de Privas, les 28 et 29 septembre 2024 par Daniel Nardin, avec projection 3D
- Festival « Courant 3D » à Angoulême du 7 au 13 octobre 2024. François Serre, président de l'association « Prenez du relief », organisatrice, invite le SCF à participer. Informations à venir de la part de François Serre.
- Excursion à Dieppe avec un atelier stéréoscopique à l'occasion de la fête du hareng et de la coquille Saint-Jacques les 16 et 17 novembre 2024. Dix participants sont déjà inscrits, il reste deux places.
- Présence du SCF à la foire Photo de Strasbourg (dimanche 3 novembre 2024) : tenue d'un stand de démonstration du SCF.

6. Organisation des élections pour l'assemblée générale ordinaire annuelle du SCF : questionnement du président

Le règlement intérieur du SCF précise « Les votes par correspondance ne sont retenus que s'ils ont été reçus au plus tard l'avant-veille de l'assemblée générale et **sous double enveloppe cachetée (bulletin de vote dans une enveloppe cachetée anonyme, elle-même dans une enveloppe portant le nom et le numéro d'adhésion du Stéréo-Club Français)** ».

Cette année encore, l'expédition du matériel de vote a été perturbée. En 2022, les bulletins de vote étaient incomplets et nous avions dû procéder à un deuxième envoi.

Cette année, Michel Miklowit qui a effectué seul ce gros travail pendant des années, y a renoncé au dernier moment. J'ai dû réaliser cette action à l'improviste et dans l'urgence.

Je remercie Thierry Mercier qui a fourni la liste des votants, ma fille qui a mis en place le publipostage, mon épouse qui a imprimé les deux séries de 215 enveloppes sur notre petite imprimante (une journée), une copine qui a réalisé la mise sous pli (une journée, il faut bien faire attention à mettre l'enveloppe de réexpédition nominative dans l'enveloppe d'expédition comportant l'adresse de l'adhérent), mes petits-enfants qui ont collé deux timbres sur une série de 215 enveloppes. J'ai procédé aux impressions des 4 documents en 215 exemplaires chez Bureau Vallée et au découpage chez moi.

Il faut remercier Michel qui a réalisé seul tout ce gros travail pendant ces dernières années.

Je me demande quel est l'intérêt de conserver ce mode de scrutin chronophage (au moins deux jours de travail de deux bénévoles) et coûteux (826 € d'impressions et affranchissements).

Il serait plus simple et moins onéreux de passer à un vote électronique ou par procuration pour nos membres qui ne disposent pas de l'équipement nécessaire. Je rappelle que nous n'avons que trois adhérents sans adresse internet. Je demande au CA d'y réfléchir pour prendre une décision lors d'un prochain CA.

A titre d'exemple, certaines associations utilisent le système gratuit de vote électronique « Balotilo ».

La proposition est validée par le conseil d'administration. Le secrétaire animera le groupe de travail sur ce point et devra réaliser une simulation.

7. Questions diverses

En dépit de très nombreuses relances certains « adhérents » ne sont pas à jour de leur cotisation.

Après une dernière relance sans effet, ils seront mis en défection.

Prochain CA **Jeudi 13 juin à 19h**